



www.switzerland-family-office.com/fr/family-office-services/contrat-de-mariage.html

Contrats de mariage

Un contrat de mariage est un document que les personnes fortunées doivent mettre en place lorsqu'elles se marient, cela fait également partie des services pour lesquels un family office en Suisse est en mesure de vous apporter son aide.

Qu'est-ce qu'un contrat de mariage?

Un contrat de mariage est un contrat entre époux, par lequel la possession des biens est organisée au sein du couple et leur séparation entre époux est convenue en cas de divorce. Si vous ne signez pas de contrat de mariage, vous et votre conjoint serez, dans la plupart des pays, mariés sous le régime de la communauté des biens, ce qui signifie que vous et votre conjoint êtes propriétaires conjointement de tous les biens.*

Que peut-on organiser avec un contrat de mariage?

En rédigeant un contrat de mariage, vous pouvez définir exactement si les époux deviennent co-propriétaires de tous les biens acquis par l'un ou les deux époux au cours de sa ou leur vie, ou si seulement des biens et revenus particuliers passeront en propriété commune après le mariage. Un contrat de mariage est habituellement signé avant le mariage. La signature ou la modification d'un contrat de mariage après le mariage (un contrat après le mariage) peut être utilisé comme un outil de planification successorale.

Afin d'éviter que votre conjoint possède la moitié de votre patrimoine après un divorce, la rédaction d'un contrat de mariage est essentielle dans la plupart des juridictions. Un contrat de mariage est également utilisé pour définir comment vous ou votre conjoint sera soutenu financièrement après votre divorce (c'est-à-dire la pension alimentaire) et qui aura la garde des enfants.

Tous les family offices en Suisse n'ont pas les compétences suffisantes pour offrir des conseils en matière de contrats de mariage, car il s'agit non seulement d'un sujet fortement spécialisé, mais il s'agit aussi d'un sujet qui dépend fortement de votre pays de résidence et de votre nationalité. Un family office suisse aura donc souvent recours à un conseiller externe pour vous aider en la matière.

* Les régimes matrimoniaux sont différents chaque juridiction.